

Proposition du Conseil administratif du 9 septembre 2020 en vue de l'ouverture d'un crédit de 370 000 francs destiné à la rénovation et à la transformation d'un kiosque en vestiaire femmes, sis boulevard des Tranchées 35, parcelle 4067, feuille 3 de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève.

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Introduction

La présente proposition concerne le projet de réaffectation de l'édicule abritant un kiosque à journaux situé sur la place Emile-Guyénol.

En 2014, le Service de l'environnement et des risques majeurs (SERMA) a mis en demeure le Muséum d'histoire naturelle (MHN) de mettre en sécurité les collections de spécimens contenues dans de l'alcool, dont la quantité totale cumulée au fil des ans a fini par dépasser le seuil quantitatif maximum défini par l'ordonnance sur la protection contre les incidents majeurs (OPAM).

Une extension du MHN destinée à abriter les collections a ainsi été étudiée et planifiée dans le cadre du crédit d'étude de la proposition PR-1174.

La construction de cette nouvelle extension va venir impacter le local de la Voirie situé contre le bâtiment existant, local affecté actuellement à un vestiaire femmes et à un stockage de machines de nettoyage.

Le chantier de l'extension, planifié entre 2023 et 2025, soit sur une durée de trois ans, nécessitera la désaffectation du dépôt et du vestiaire pendant la période des travaux.

Si, pour le dépôt, une solution transitoire a été trouvée sous forme de containers posés provisoirement sur le parking du MHN, le vestiaire femmes a vu une solution plus originale se présenter: la locataire de l'édicule situé boulevard des Tranchées 35 a en effet résilié son bail. L'idée d'une réaffectation en vestiaire femmes a fait son chemin, renforcée par le fait que la Voirie est déjà installée à proximité (place Sturm).

La Gérance immobilière municipale (GIM) et le Comité d'attribution immobilière (COATTRIM) ayant validé ce changement d'affectation, le vestiaire femmes sera ainsi déplacé de manière pérenne au kiosque des Tranchées, une fois celui-ci rénové et transformé grâce à la présente demande de crédit.

Le dépôt de machines de nettoyage attenant au MHN, quant à lui, retrouvera son emplacement originel à la fin des travaux d'extension du MHN.

Contexte et historique de l’opération

Automne 2019

Etude de faisabilité menée par la Direction du patrimoine bâti qui confirme que l’affectation en vestiaire est adéquate et raisonnable, ne nécessitant pas de grosses transformations.

Hiver 2019-2020

Accord de principe de la GIM, du COATTRIM et de la Voirie.

Janvier 2020

Lancement de l’opération d’investissement, inscription au 16^e plan financier d’investissement (PFI).

Notice historique

L’édicule de la place Guyénot a été construit en 1931 pour accueillir une cabine transformatrice, un kiosque à journaux, des WC publics et deux cabines téléphoniques. Etabli sur un plan cruciforme, l’édicule tourne vers la chaussée sa façade principale, agencée de façon symétrique. Son architecture s’inscrit dans la droite ligne des abribus de la même époque, caractérisés par leur fine dalle de toiture débordant en porte-à-faux, par leurs formes élémentaires et leurs expressions dépouillées. En 1986, les façades et la toiture ont été rénovées, ainsi que les WC en 1990.

Le bâtiment abritait depuis 1992 au moins l’association Terre des enfants Le Kiosque, à l’écoute d’enfants victimes d’abus sexuels et ce, jusqu’en 2019. Depuis cette date, le bâtiment était disponible pour une réaffectation.

Exposé des motifs

La politique de la Ville de Genève en matière de mixité incite à saisir chaque opportunité permettant d’augmenter la capacité d’accueil du personnel féminin. Or, l’actuel vestiaire, occupé par des femmes employées au service de la Voirie – Ville propre (VVP), est situé dans un local indépendant du MHN et ne permet pas d’accueillir plus de deux personnes.

Il dispose de très petites fenêtres, de type «meurtrières», orientées à l’ouest; il est proche de grands arbres et se trouve ainsi quasiment dépourvu d’éclairage naturel. De plus, ses fenêtres sont obsolètes, leur fonctionnement très difficile et leur taille ne permet pas de ventiler correctement ce local.

Pour se rendre dans ce vestiaire, il faut inévitablement traverser une partie très mal éclairée du parc du MHN. Certaines équipes de ce secteur commencent leur journée de travail à 4 h en semaine, tandis que toutes les équipes commencent à 4 h le samedi et à 5 h le dimanche. Des employées doivent ainsi accéder à ce vestiaire de nuit à travers le parc aux environs de 3 h 30.

La démolition de ce local apparaît dès lors comme une véritable opportunité d'offrir, avec la transformation du kiosque des Tranchées, un lieu adéquat et décent pour nos employées communales. Le lieu de départ des équipes du secteur, où sont stationnés la plupart des engins, est situé sur le boulevard Helvétique, au N° 14. Depuis le kiosque des Tranchées, le trajet, de moins de 300 m dans un contexte urbain, sera effectué de manière beaucoup plus sereine. En outre, l'aménagement du kiosque permettra d'augmenter la capacité de l'équipe féminine puisqu'il sera conçu pour accueillir quatre personnes au lieu de deux aujourd'hui. De plus, sa situation bien plus proche du dépôt VVP situé à la place Sturm représente un avantage certain.

Obligations légales et/ou de sécurité

La réalisation de ces travaux répond à l'obligation légale qui incombe à un propriétaire d'entretenir son bâtiment et ainsi de répondre aux normes en matière de responsabilité civile, et plus particulièrement l'article 58 du Code des obligations (CO). Sont applicables les normes de la zone V de la loi sur les constructions et installations diverses (LCI) (L 5 05) et son règlement d'application (RCI) (L 5 05.01).

Les directives en matière de protection incendie AEA1 2015 sont respectées.

Programme et descriptif des travaux

Le cahier des charges demande de créer dans cet édicule un vestiaire pour quatre employées de la Ville de Genève, comprenant une douche et des toilettes, un local de séchage pour les vêtements professionnels ainsi qu'un espace de repos qui permettra l'installation d'une kitchenette. Ces lieux de pause ainsi équipés permettent aux employé-e-s de prendre les pauses réglementaires en évitant de se rendre en tenue de travail dans les établissements publics. Cela est d'autant plus important pour le personnel en horaire continu.

L'enveloppe doit être isolée et les locaux chauffés. Au regard des avant-toits existants sur toutes les faces, et afin d'éviter l'apparition de ponts de froid, le bâtiment sera isolé depuis l'intérieur. Sans être inscrit au patrimoine, ce petit objet représente sans aucun doute un intérêt historique certain. Le parti pris

relatif à l'isolation permettra ainsi de faciliter la conservation des éléments extérieurs lors de la rénovation.

Le chauffage sera produit par une pompe à chaleur air/eau et la distribution par chauffage au sol.

On propose une rénovation substantielle en conservant l'ensemble des éléments de l'enveloppe composant l'architecture de l'édicule, et notamment la fine corniche et son bandeau lumineux ainsi que le revêtement en pierre naturelle sur la devanture de l'édicule.

Hormis les façades et la toiture, l'ensemble des aménagements intérieurs sera démonté et évacué.

Le dallage sera démoli afin d'intégrer au sol un radier drainant et une isolation sous le dallage recomposé.

Les canalisations intérieures seront refaites selon la nouvelle distribution intérieure des écoulements sanitaires.

Aucune des installations techniques à l'intérieur de l'édicule, vétustes ou inexistantes, ne pourra être conservée. Ainsi, l'ensemble de ces installations sera remplacé à neuf selon la nouvelle typologie.

L'étanchéité de toiture doit être refaite en intégrant un relevé en ferblanterie sur la périphérie de la dalle.

Descriptif des travaux

11 Déblaiement

21 Gros-œuvre 1

Installation de chantier

Signalisation, sécurisation du périmètre

Baraquement

Zone de dépôt

Protections provisoires

152 Démolition

Dépose et évacuation des appareils sanitaires

Dépose et évacuation des alimentations électriques

Démontage et évacuation du mobilier fixe

Démolition de l'ensemble des cloisons en vue du nouvel aménagement

Démolition des urinoirs et évacuation
Piquage de la chape et du dallage
Dégagement des canalisations intérieures
Dépose de menuiseries
Dépose de l'ensemble des portes métalliques en façade et en bois à l'intérieur
Piquage du crépi fusé
Piquage des faïences sur les murs et cloisons non démolis
Saignées et percements dans la dalle, cloisons et murs porteurs nécessaires au passage de chauffage, ventilation, sanitaire et électricité (CVSE).

211.6 Maçonnerie

Fouille pour mise en place de gravier drainant et isolation sous dallage
Mise en place de gravier drainant et de l'isolation de 16 cm sous dallage
Création d'un nouveau dallage entre murs porteurs
Création de cloisons en plots de ciment crépis suivant nouvel aménagement
Création d'ouvertures dans les murs porteurs
Fermeture des portes dans les murs de façade
Ragréage des murs en crépi
Façon de seuil et tablettes
Crépissage de l'ensemble des façades de l'édicule, hormis les surfaces en pierre naturelle
Crépissage de l'avant-toit et reprise de la corniche
Réserve pour les massifs de ventilation en toiture
Réserve pour réfection ponctuelle des plots de verre
Obturations suite passage CVSE
Réserve pour bennes et heures en régie

211.4 Canalisations

Fouilles en rigole en sur-profondeur pour canalisations intérieures
Fourniture et pose de nouvelles canalisations eaux usées (EU)
selon écoulements sanitaires
Raccordement à la canalisation EU et vérification du raccord eaux pluviales (EP) extérieur
Grille siphonide dans le vestiaire
Escopage de l'enrobé et réfection pour raccords EU, EP, eau et électricité
Fouille en puits pour raccord EU, EP et Services industriels de Genève (SIG)
Nettoyage des canalisations en fin de chantier

211.1 Echafaudages

Echafaudages légers sur les quatre façades destinés aux travaux de toiture
Pont léger sur toute la hauteur de façade plus 1 m au-dessus du bord de dalle

Auvent de protection du côté trottoir
Un escalier

216 Pierre naturelle

Piquage des pierres de façade en «sarrancolin» sur le côté trottoir

22 Gros-œuvre 2

221 Menuiseries métalliques

Fenêtres en aluminium ou acier et verre isolant côté trottoir
Fenêtres en acier ou aluminium et verre isolant sur les façades latérales
Pose de casiers doubles dans les vestiaires
Système de verrouillage

222 Ferblanterie – 225 Etanchéité

Installation de chantier
Coupe et arrachage du complexe d'étanchéité collé en plein et évacuation
Arrachage des relevés
Application d'une couche d'imprégnation
Fourniture et pose d'une étanchéité bicouche
et façon de relevés sur le bord de dalle
Fourniture et pose d'une tablette en ferblanterie sur le bord de dalle
Fourniture et pose de naissances et raccord à l'étanchéité
Fourniture et pose de plinthes de fermeture
Fourniture et pose de quatre points d'ancrage et du câble de montage
Bâchage et débâchage

228 Fermetures extérieures mobiles

Stores intérieurs en toile à rouleau dans la zone de repos

23 Installations électriques

Courant fort, lustrerie

Installation provisoire de chantier
Démontage et évacuation des installations d'éclairage
intérieures et extérieures et prises
Création d'un nouveau tableau
Création de nouvelles installations d'éclairage et prises dans la zone de repos,
la cuisine, le vestiaire, les douches, le WC et raccordement
de l'armoire de séchage
Remplacement du néon extérieur par de la LED dito l'existant

Raccordement des installations CVS
Centrale photovoltaïque
Contrôle OIBT

24 Installation de chauffage – ventilation

242 Production – 243 Distribution de chaleur

Production et distribution de chaleur par pompe à chaleur (PAC) air/air
Chauffe-eau thermodynamique pour l'eau chaude sanitaire

244 Ventilation

Mise en place d'une ventilation pour la douche, le WC, le vestiaire
et la kitchenette avec récupération de la chaleur pour alimenter
le chauffe-eau thermodynamique
Hotte de la cuisine à charbon actif

25 Installations sanitaires

250 Installations sanitaires courantes

Installation provisoire de chantier
Coupure et démontage des installations sanitaires
Installation d'un nouveau réseau de distribution et d'écoulement
Fourniture, pose et raccordement des appareils sanitaires pour une douche,
un WC, un lavabo et un évier de cuisine
Fourniture et pose d'une nourrice
Raccordement à la vanne SIG

258 Agencement de cuisine

Budget pour un agencement de cuisine simple: évier, 5 meubles bas

27 Aménagements intérieurs I

271 Plâtrerie

Doublage intérieur des façades en cloisons légères avec 20 cm d'isolation
Faux-plafonds sous dalle de toiture en carton-plâtre avec isolation de 22 cm
Percements, obturations et rhabillages des doublages
et des faux-plafonds pour les CVSE

273 Menuiserie intérieure

Fourniture et pose de quatre portes en bois finies
Doublage de la porte extérieure conservée
Réserve pour travaux divers

28 Aménagements intérieurs 2

281. Revêtements de sol et murs

Chape sur l'ensemble pour le chauffage au sol

Carrelage au sol à l'intérieur de l'ensemble de l'édicule

Faïence dans la douche et le WC

285 Peinture intérieure et extérieure

Peinture des crépis extérieurs

Peinture de l'avant-toit et la corniche

Peinture des faux-plafonds neufs

Peinture des murs et cloisons construits, rénovés ou doublés

Les boiseries neuves sont prévues finies

287 Nettoyage fin de travaux

Surfaces, volumes

Surface de la parcelle

1 574 m²

Surface bâtie

37 m²

Volume bâti

128 m³

Valeurs statistiques

CFC 2 + CFC 59: montants hors taxes (HT) = 299 000 francs HT.

Prix au mètre carré de surface

299 000 francs HT/37 m² = 11 708 francs HT/m².

Prix au mètre cube de plancher SIA 416

299 000 francs HT/128 m³ = 2 336 HT/m³.

Le prix au mètre cube pour le CFC 2 uniquement, sans les honoraires, est de 1 667 francs HT (222 300 francs HT/128 m³) = 1 737 francs HT/m³.

Adéquation à l'Agenda 21

Ce bâtiment sera à hautes performances énergétiques (HPE) et, ainsi, conforme à la loi sur l'énergie (LEn) L 2.30. Il respectera la stratégie adoptée par la Ville de Genève en matière d'énergie «100% renouvelable en 2050» pour les besoins en chaleur.

Le respect de critères écoconstruction concernant l'origine et la nature des matériaux, ainsi que le tri des déchets de chantier, sera garanti.

En particulier, prise en compte obligatoire de la liste des substances toxiques prohibées dans les matériaux de construction publiée par l'Etat de Genève.

Les mandataires devront également s'appuyer sur les recommandations publiées par l'association Ecobau (www.eco-bau.ch, chapitre «fiches CFC»).

Conception énergétique

Amélioration de la qualité de l'air

Avec une production de chaleur par pompe à chaleur (PAC), il sera particulièrement respectueux de l'environnement et contribuera à répondre à l'ordonnance sur la protection de l'air (OPAir), notamment aux dispositions particulières de la zone à émissions excessives.

Qualité thermique de l'enveloppe

Le bâtiment atteindra un standard de hautes performances énergétiques (HPE) avec une enveloppe thermique de type Minergie® ou équivalent.

Description des installations techniques

Chauffage, eau chaude et ventilation

Une pompe à chaleur (PAC) air/air chauffera le kiosque. Ce dispositif simple permettra une intégration architecturale extérieure particulièrement soignée et un gain de place intérieure au profit des surfaces utiles.

Un bouilleur thermodynamique avec PAC intégrée permettra à la fois de ventiler les locaux et de produire l'eau chaude sanitaire en récupérant la chaleur de l'air extrait.

Avec ces deux installations, la production de chaleur sera 100% renouvelable et zéro émission.

Sanitaires

Afin de réduire les consommations d'eau, d'une manière générale, les robinetteries répondront au label de basse consommation «Energy» ou équivalent, et les équipements destinés au local de douche seront de type temporisé. En outre, les installations seront conçues de manière à limiter les frais d'exploitation en cas d'interventions.

Electricité

L'ensemble du bâtiment sera équipé de luminaires à haut rendement maximisant l'éclairage direct.

La performance énergétique de l'éclairage répondra à la norme SIA 387/4 valeur cible.

Il est prévu de réduire les consommations d'énergie par des dispositifs d'automations simples et efficaces, avec détecteurs de présence.

Il est prévu de construire une centrale photovoltaïque de 3 kWc d'une surface de 15 m² pour une production de 3000 kWh/an.

Elle est composée de panneaux posés en toiture avec une inclinaison de l'ordre de 3 à 6 degrés afin de ne pas impacter visuellement le kiosque.

Cette production d'électricité locale permet de couvrir environ 135% de l'électricité nécessaire au système de chauffage et eau chaude sanitaire (consommation des PAC).

Cette réalisation solaire complétera les installations existantes en Ville de Genève selon le programme décidé par le Conseil administratif le 20 octobre 2004 pour le développement de l'énergie solaire photovoltaïque.

Estimation des coûts

			Fr.
<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
1	Travaux préparatoires		25 000
10	Relevé, études géotechniques		1 000
104	Sondages	1 000	
11	Déblaiement, préparation du terrain		14 000
112	Démolitions	14 000	
13	Installations de chantier en commun		1 000
136	Frais d'énergie et d'eau, etc.	1 000	
14	Adaptation des bâtiments		6 000
149	Traitement des matériaux toxiques (amiante)	6 000	
15	Adaptation du réseau de conduites existant		3 000
152	Canalisations (adaptation du réseau)	3 000	

			Fr.
<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
2	Bâtiment		222 300
21	Gros-œuvre 1		54 500
	211.0 Installation de chantier	2 000	
	211.1 Echafaudages	4 500	
	211.4 Canalisations intérieures	12 000	
	211.6 Maçonnerie	29 000	
	216 Travaux en pierre naturelle et en pierre artificielle	7 000	
22	Gros-œuvre 2		52 000
	221 Fenêtres, portes extérieures	17 500	
	222 Ferblanterie – étanchéité – couverture (222 – 225)	16 000	
	225.4 Revêtements coupe-feu	5 000	
	226 Crépiage de façade	9 000	
	227 Traitement des surfaces extérieures	3 000	
	228 Fermetures extérieures, protection contre le soleil	1 500	
23	Installations électriques		27 900
	232 Installation de courant fort	9 000	
	233 Lustrerie	8 000	
	236 Installation à courant faible	1 000	
	237 Installation de sécurité	1 000	
	239 Installation de panneaux solaires photovoltaïques	8 900	
24	Chauffage, ventilation, conditionnement d'air (installation)		21 000
	242 Production de chaleur	16 000	
	244 Installations de ventilation	5 000	
25	Installations sanitaires		15 000
	250 Installations sanitaires	2 000	
	251 Appareils sanitaires courants	10 000	
	258 Agencement de cuisine	3 000	

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Fr. Total arrondi</i>
27	Aménagements intérieurs 1		19 900
271	Plâtrerie	9 000	
272.1	Eléments métalliques préconfectionnés	2 000	
273.0	Portes intérieures en bois	4 000	
273.3	Menuiserie courante	2 000	
275	Systèmes de verrouillage	2 900	
28	Aménagements intérieurs 2		32 000
281.0	Chape	3 000	
281.6	Carrelage	13 000	
283	Faux-plafonds	5 000	
285	Traitement des surfaces intérieures	9 000	
287	Nettoyage du bâtiment	2 000	
5	Frais secondaires et comptes d'attente		79 900
51	Autorisations, taxes		2 000
511	Autorisations, gabarits, taxes	2 000	
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents		2 000
520	Echantillons, maquettes, reproductions, documents	2 000	
58	Comptes d'attente, provisions et réserves		23 200
583	Réserves pour imprévus	23 200	
59	Comptes d'attente pour honoraires		52 700
591	Architecte	47 100	
592	Ingénieur civil	2 500	
596.3	Physicien des constructions	600	
596.9	Ingénieur désamiantage	2 500	
I.	Coût total de la construction (HT)		327 200

Calcul des frais financiers

Arrondi à la centaine Fr.

	+ TVA 7,7%	<u>25 200</u>
II.	Coût total de l'investissement (TTC)	352 400

+ Prestations du personnel en faveur des investissements 5%	<u>17 600</u>
IV. Total du crédit demandé (TTC)	370 000

N. B.: Il n'y a pas d'arrêté sous gestion du bénéficiaire (VVP) pour l'achat de mobilier, ce dernier sera récupéré du dépôt existant au MHN ainsi que de différents autres lieux.

Référence au 15^e plan financier d'investissement (PFI) 2020-2031

Planifié dans l'urgence, cet objet ne figure pas au 15^e PFI.

Fixation des loyers après travaux

Cet objet étant transféré du patrimoine financier (GIM) au patrimoine administratif (VVP), sa nouvelle affectation ne fera plus l'objet de location.

Budget de fonctionnement

Frais pour la fourniture d'énergies, l'entretien et l'exploitation des installations techniques	Coût/an (Fr. TTC/an)
---	-------------------------

Compte 3120

Fourniture de l'eau froide et chaude sanitaire	2 500
Fourniture de la chaleur pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire	600
Fourniture de l'électricité	<u>500</u>
Montant total des frais compte 3120	3 600

Compte 3144

Entretien et exploitation des installations techniques par le Service de l'énergie	<u>1 400</u>
Montant total des frais compte 3144	1 400

Il n'y aura pas non plus de frais liés à l'exploitation, notamment aucun contrat de nettoyage.

S'agissant d'un vestiaire destiné à des employées municipales, il n'y aura naturellement pas de recettes non plus.

Charges financières annuelles

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,25% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, se montera à 39 600 francs.

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois de mars 2020 et ne comprennent aucune variation.

Autorisation de construire

La requête en autorisation de construire réf. APA 309180/1 a été déposée le 31 juillet 2020 et accordée le 19 août 2020.

Délai de réalisation

Le chantier pourra démarrer deux mois après le vote du Conseil municipal, soit une fois le délai référendaire écoulé. La mise en exploitation prévisionnelle est planifiée pour le printemps 2021, après environ six mois de travaux.

Régime foncier

Le bâtiment est situé sur la parcelle 4067, feuille 3 de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire est la Direction du patrimoine bâti (DPBA).

Le service bénéficiaire est le VVP.

**Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et
planification des dépenses d'investissement (en francs)**

Objet: Transformation de l'édicule boulevard Tranchées 35 en vestiaire

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

		%
Gros-œuvre	79 500	21%
Second œuvre	103 900	28%
Installations, équipements fixes	63 900	17%
Frais secondaires et comptes d'attente	27 200	7%
Honoraires	52 700	14%
Frais financiers	42 800	12%
Coût total du projet TTC	370 000	100%

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: Voirie – Ville propre (VVP)

CHARGES

30 - Charges de personnel	0	Postes en ETP	0
31 - Dépenses générales	5 000		
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	39 600		
36 - Subventions accordées			
Total des nouvelles charges induites	44 600		

REVENUS

40 - Impôts	
42 - Revenu des biens	
43 - Revenus divers	
45 - Dédommagements de collectivités publiques	
46 - Subventions et allocations	
Total des nouveaux revenus induits	0

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement **-44 600**

C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Années impactées	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Vote du crédit par le CM: 2021	250 000	0	250 000
2022	120 000	0	120 000
Totaux	370 000	0	370 000

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 370 000 francs destiné à la rénovation et à la transformation d'un kiosque en vestiaire femmes, sis boulevard des Tranchées 35, parcelle 4067, feuille 3 de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève.

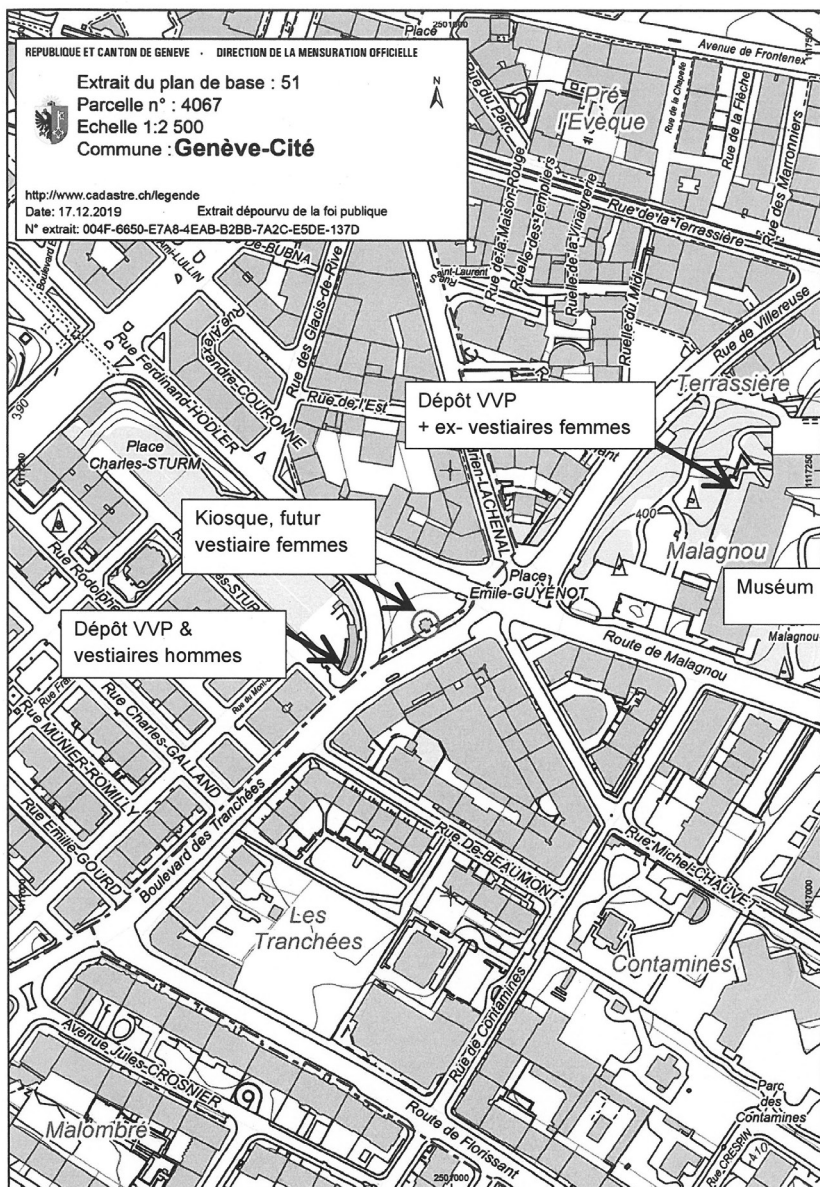
Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 370 000 francs.

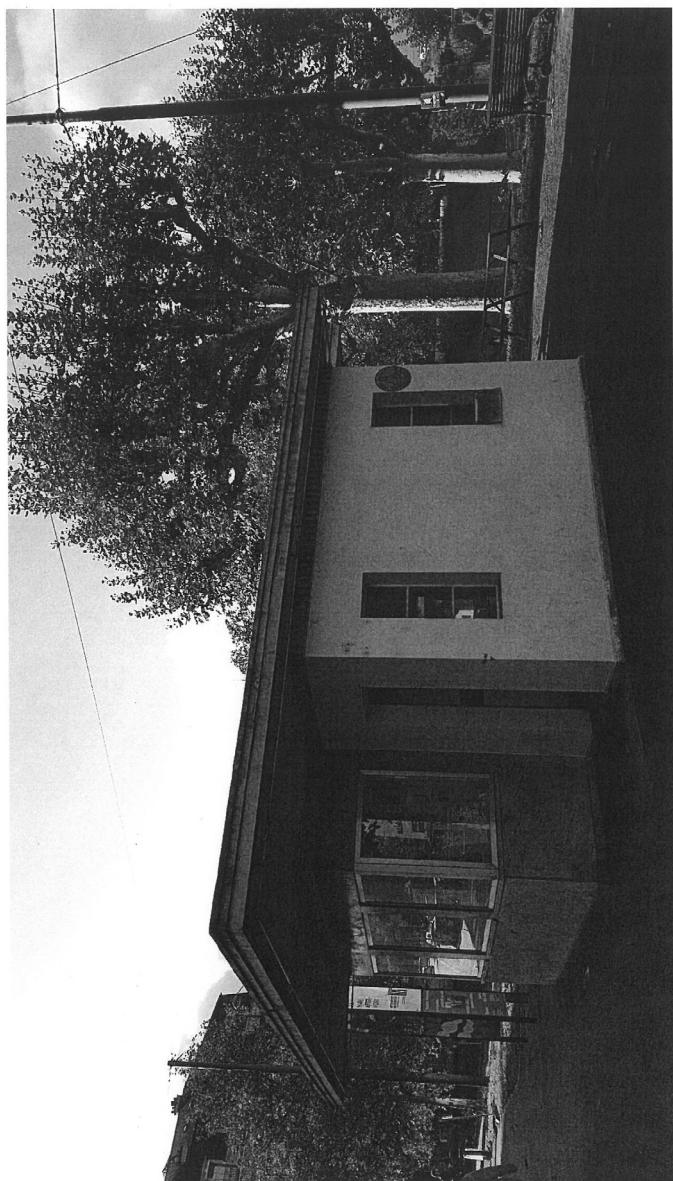
Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2021 à 2030.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

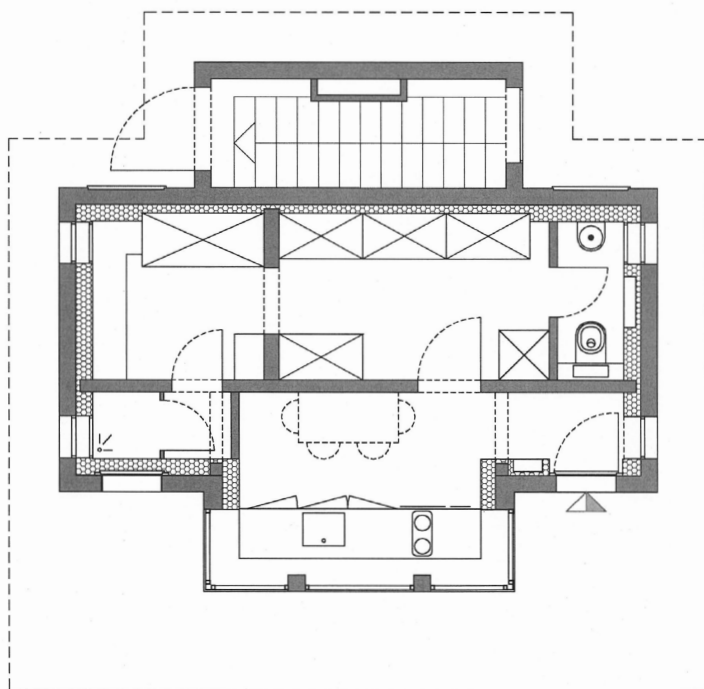
Annexes:

- plan de situation
- plans, coupe et façades

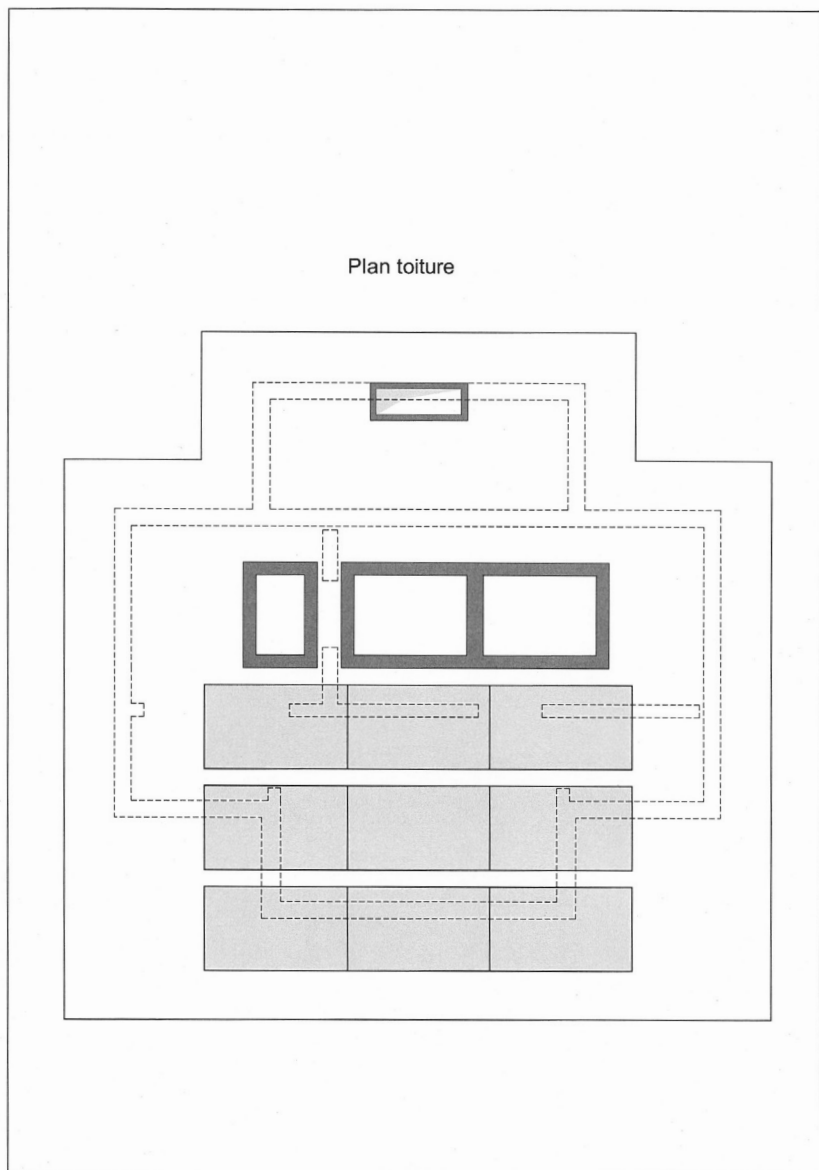




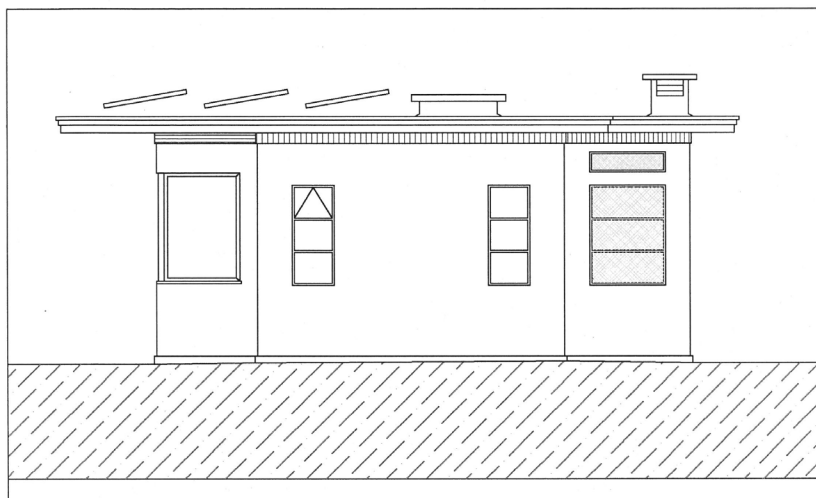
Plan rez de chaussée



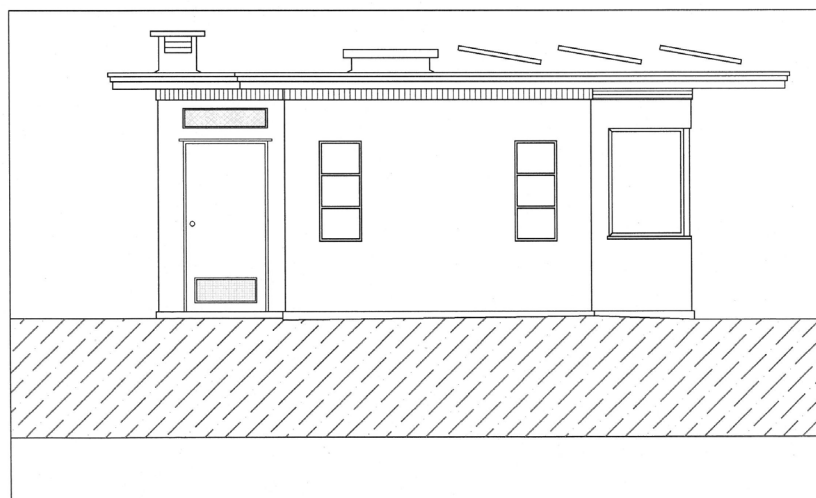
Plan toiture



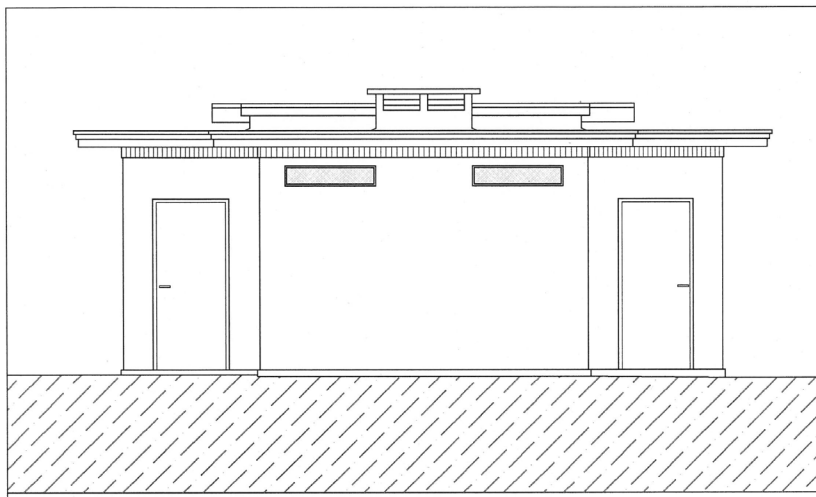
Façade Nord-Est



Façade Sud-Ouest



Façade Nord-Ouest



Façade Sud-Est



Coupe A-A

